

Le lien Com de Com

Juin 2004 - numéro 3



8, rue de Fontenelle
BP 8
37140 Bourgueil
Tél. 02 47 97 26 50
Fax 02 47 97 26 59

E.mail : ccpbourgueil@wanadoo.fr

La Communauté de Communes
du Pays de Bourgueil vous accueille
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

sommaire

Edito
Agenda
En bref
Le dossier
Budget
Zoom sur

Edition de juin 2004,
tirée à 6 000 exemplaires

Directrice de publication :
Nadine SAILLET

Comité de rédaction :
Groupe communication

Conception et impression :
37 de création - Bourgueil
Tél. 02 47 97 97 62

édito



Le stationnement des gens du voyage dans nos communes a toujours été un sujet sensible dans les réunions des conseils municipaux.

A sa création, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a reçu cette compétence.

En juin 2002, M. le Préfet a signé le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Nous avons deux ans pour concrétiser nos projets. Bien sûr, à ce jour, aucune construction n'est sortie de terre. Mais vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations nécessaires sur ce terrain situé au Gué Blordeau.

Notre maître d'œuvre (bureau SOGREAH et architecte B. FEBVRE) finalise l'avant projet sommaire et le mois de juin verra la prise de décisions pour la construction en deux tranches de six emplacements.

La gestion sera la même pour six Communautés de Communes de l'ouest Tourangeau, ce qui devrait permettre une bonne harmonie dans le flux migratoire des gens du voyage et une gestion rationnelle.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure de cette réalisation.

Jacques MAGONNET,
Vice-président en charge du terrain d'accueil des gens du voyage

agenda

Les conseils communautaires du second semestre 2004 auront lieu les jeudis 8 juillet, 9 septembre, 14 octobre, le mardi 16 novembre et jeudi 9 décembre.

Nous vous rappelons que ces réunions sont publiques et se tiennent généralement à 20h dans les locaux de la Communauté de Communes, salle Jean Chamboissier.

En bref

Deux nouvelles têtes à la Communauté de Communes !



Mmes Sonia DEHOUX (blonde) et Christine ARNAULT (brune).

Sonia DEHOUX, 24 ans, remplace Marie-Anne MARIOT-JARDIN au poste d'agent de développement local. Originaire du Mans, elle est titulaire d'un DESS Management des Territoires Urbains. Elle a en charge les missions de suivi de projet sur les sentiers de randonnée, le tourisme, les gens du voyage, l'enfance, la démarche environnementale de la ZA Benais-Restigné, etc...

Christine ARNAULT, 39 ans, agent au service comptabilité est originaire de Chouzé-sur-Loire. Avant de nous rejoindre, elle occupait un poste de secrétaire comptable au Syndicat Intercommunal du Val de Vienne.

Bienvenue à nos deux collaboratrices.

Multiservice Igorandais

Le multiservice Igorandais a ouvert ses portes !...

La Municipalité d'Ingrandes, soucieuse de voir disparaître son dernier commerce, a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil dont l'intervention rapide a permis qu'elle devienne propriétaire des locaux situés place de l'église, assurant ainsi le maintien d'un établissement commercial indispensable en milieu rural.



Un village sans commerce ou sans école est un village qui se meurt et ceci a été évité à Ingrandes-de-Touraine grâce à la bonne volonté et à l'implication de tous : élus, financeurs, représentant de l'agence de développement de la Touraine, représentant de la chambre de commerce, de la chambre des métiers, architecte, artisans, repreneur...

- Coût de cette opération : 199 767 euros.
- Subventions : 129 861 euros.
- Reste à charge de la Communauté de Communes : 69 906 euros.

Depuis le 15 mars les Igorandais ont à leur disposition : pain, journaux, épicerie. A compter du 15 avril le bar a rouvert ses portes et très bientôt, la restauration rapide viendra compléter l'éventail des services proposés. Dès le 1er juin, le logement était mis à disposition. Désormais, le sort du "multiservice" est en grande partie entre les mains des habitants de la commune qui devront s'impliquer à leur tour pour rendre cet établissement viable car, bien évidemment un commerce, quel qu'il soit, ne peut "se maintenir" que grâce à une clientèle fidèle et assidue...

Si tu prends ma place, prends mon handicap !

Les personnes victimes d'une infirmité effectuent leurs courses non pas en fonction du prix, de la marque ou du choix, mais uniquement dans l'espoir de trouver un stationnement le plus proche possible des magasins.

Dans la Communauté de Communes il y a environ 12 places pour handicapé, ce n'est pas énorme et comme personne ne souhaite prendre leur handicap, laissons leur une place...

Histoires en scène

Lors de la parution du précédent numéro du "Lien Com de Com" de décembre, il était fait mention de la reprise des activités de la Cave Touristique appelée désormais "Cave du Pays de Bourgueil". Cette reprise d'activités est le résultat d'un appel à projet de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil auquel a répondu la société Histoires en Scène. Elle va donc faire revivre ce lieu, représentatif du terroir de Bourgueil et de Saint-Nicolas, en proposant la visite du musée du vin du 1er avril au 30 septembre tous les jours de 9h30 à 17h30, suivi de la traditionnelle dégustation.

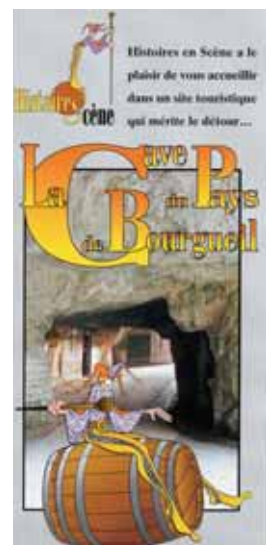
Histoires en Scène, ce sont aussi des spectacles, des soirées à thèmes, des animations de diners, des programmations d'ateliers, des conférences, des expositions.

Le 1er atelier "Initiation à la danse orientale" s'est tenu les 23 et 24 avril.

La location de salles de réception est également proposée.

Renseignements au 02 47 58 58 40.

Le meilleur accueil vous sera réservé.



L'ORAC

Artisans, commerçants
de la Communauté de Communes
du Pays de Bourgueil

Vous avez des projets ?
L'ORAC (Opération de
Restructuration de l'Artisanat
et du Commerce) vous accompagne
pour les réaliser.

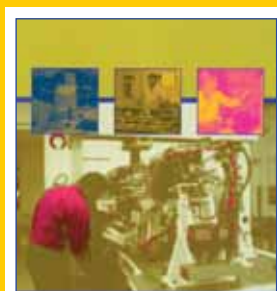
L'ORAC pour qui ?
Pourquoi ?
Pour quel investissement ?
Pour quelles aides ?
Quelle démarche suivre ?

Des dépliants sont à votre
disposition dans les Mairies
ainsi que dans les locaux
de la Communauté de Communes
du Pays de Bourgueil.

L'opération a débuté en janvier 2004
pour une durée de 3 ans.

**Pour toutes informations,
veuillez contacter :**

Le bureau de l'artisanat
de Chinon
M. CHARENTON
Tél. 02 47 93 18 01
ou mail :
cm37-chinon@wanadoo.fr



Artisans, commerçants,
vous avez des projets ?

L'ORAC* vous accompagne
pour les réaliser.

*Opération de Restructuration de l'Artisanat
et du Commerce du Pays de Chinonais

Le dossier

Démarche environnementale



La zone d'activités de Benais-Restigné fait l'objet d'une démarche environnementale menée conjointement avec le Parc naturel régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine. Le PNR souhaite accompagner les gestionnaires publics (c'est-à-dire les Communautés de Communes) vers une démarche de qualité répondant aux préoccupations :

- de gestion environnementale de la zone et d'incitation,
 - d'amélioration du cadre de vie des entreprises et d'attractivité pour les futures entreprises que souhaite accueillir la Communauté de Communes.
- Ainsi, la démarche favorisera la conciliation entre un développement économique durable et la qualité environnementale et paysagère du territoire.

Un premier travail a donc été mené en 2003 et a permis d'instaurer une concertation avec les entreprises du site (entretiens individuels avec les élus et réunions collectives) et de mettre à plat un diagnostic de zone complété par un programme d'actions sur les thématiques liées à l'environnement et au cadre de vie : déchets, risque/sécurité, paysage/cadre de vie, eau, transport/infrastructures, sol/stockage, animation/vie du site...

Une seconde phase doit conduire à :

- la mise en œuvre des premières actions et l'impulsion de démarches collectives des entreprises,
- la consolidation du partenariat public-privé avec notamment la rédaction d'une charte d'environnement dans la ZA Benais-Restigné (document rappelant les engagements de la collectivité gestionnaire et des entreprises présentes sur la ZA).

ier ementale de la ZA Benais-Restigné

Les entreprises de la zone d'activités de Benais-Restigné

Créée en 1987, cette zone accueille plus d'une douzaine d'entreprises.

Le domaine du bâtiment et des travaux publics est représenté par plusieurs établissements.

Les entreprises **BRUN** (1) et **LA PIERRE DE TUFFEAU** (2) sont spécialistes de la taille de pierre (restauration, réhabilitation...).

L'entreprise **OSSANT** (3) exécute divers travaux publics (terrassement pour pavillons et maisons, travaux de voirie,...).

L'établissement **GAVEL** (4) est une entreprise d'électricité (installation, bâtiment, tertiaire, industrie, maintenance, rénovation).

Contexte local oblige, la viticulture est présente sur le site. L'entreprise **CHARLOT** (5) effectue des analyses œnologiques, vend des produits œnologiques et des prestations de service auprès des viticulteurs (filtration, embouteillage, étiquetage...) ainsi qu'aux particuliers.

LES CUVES BACCHUS (6) fabriquent et vendent des cuves à vin en ciment. Une activité complémentaire s'y ajoute : la fabrication de pierres reconstituées (utilisées pour les cheminées, les piliers).

LA CUMA (7) de Benais dispose d'un local de stockage de matériel viticole sur la zone.

L'activité de **SARL RIVIÈRE et FILS** (8) concerne la vente, la réparation, la maintenance du matériel agricole viticole et, depuis quelques semaines, un magasin de vente de pièces de rechange offre un nouveau service.

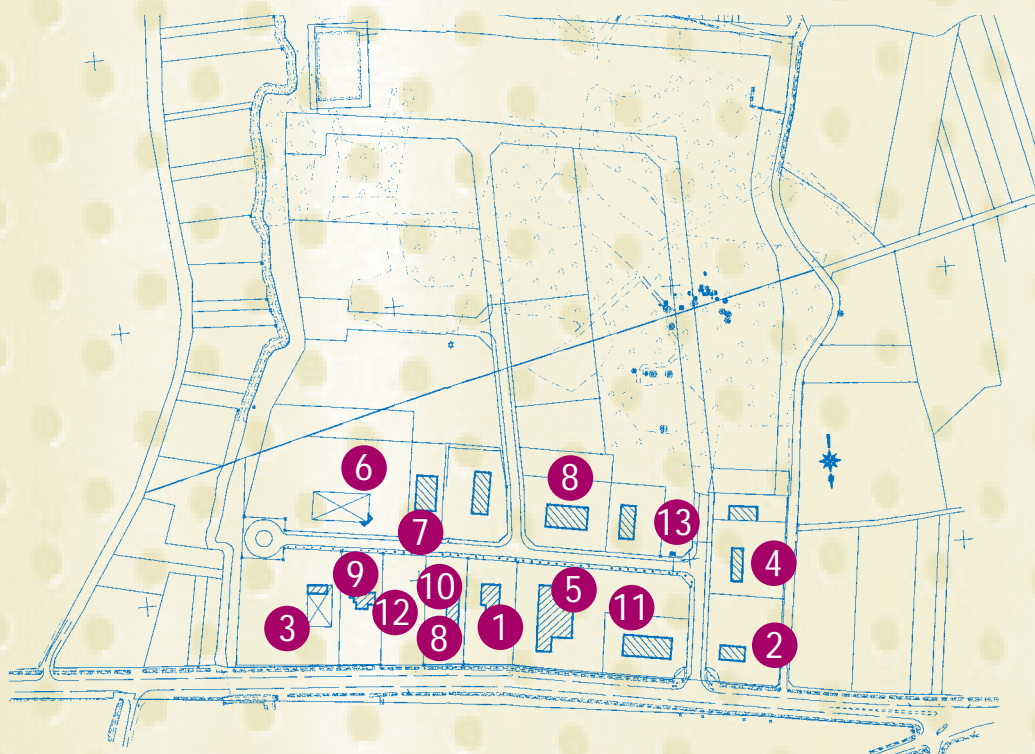
CERVAL/AGGC (9) est un centre de gestion et de comptabilité. CERVAL est particulièrement destiné aux agriculteurs et AGGC aux commerçants, artisans et industriels.

STD/Pro & Cie (10) vend des appareils TV/électroménager. Il assure les dépannages, le service après-vente et la pose d'antennes terrestres et satellites.

L'activité des établissements **VIDEGRAIN** (11) consiste en la vente d'articles et de services funéraires (pompes funèbres, monuments et une chambre funéraire).

Une nouvelle entreprise est installée sur la zone : l'entreprise **TREGRET** (12), spécialiste des travaux de plomberie, sanitaire, chauffage et climatisation. Elle dispose d'un hall d'exposition pour la vente.

LES BUREAUX RELAIS (13) de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil accueilleront prochainement deux nouvelles entreprises : une entreprise de sécurité et de gardiennage et une entreprise de comptabilité agricole.



Budget

Résultats 2003

Les comptes administratifs ont été approuvés lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 mars 2004.

Pour le service abattoir

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	149 418,88 euros	128 816,21 euros
Recettes	149 418,88 euros	134 523,79 euros
Excédent à la clôture de l'exercice		134 523,79 - 128 816,21 = 5 707,58 euros

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	41 609,12 euros	27 116,08 euros
Recettes	41 609,12 euros	41 609,12 euros
Excédent à la clôture de l'exercice		41 609,12 - 27 116,08 = 14 493,04 euros

Considérant que l'excédent d'investissement permettra de couvrir les besoins concernant les opérations d'investissement à continuer en 2004, l'excédent réellement disponible pour la section de fonctionnement sera de 5 707,58 euros.

Pour la Communauté de Communes

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 724 243,25 euros	1 191 113,27 euros
Recettes	1 724 243,25 euros	1 757 037,37 euros
Excédent à la clôture de l'exercice		1 757 037,37 - 1 191 113,27 = 565 924,10 euros

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 549 911,18 euros	555 612,47 euros
Recettes	1 549 911,18 euros	429 750,25 euros
Déficit à la clôture de l'exercice		555 612,47 - 429 750,25 = 125 862,22 euros

Compte-tenu de l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2003 d'une part, et du déficit d'investissement d'autre part, auquel s'ajoute les besoins en financement pour les opérations d'investissement à continuer en 2004, l'excédent réellement disponible qui sera pris en compte sur le budget 2004 s'élève à 195 451,84 euros.

Budget 2004



Le budget a été voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Communautaire le jeudi 25 mars 2004.

Les principales ressources de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil se décomposent ainsi :

- Dotation globale de fonctionnement 345 119 euros
- Dotation compensatrice 222 505 euros
- Taxe professionnelle 705 430 euros.

Soit un total de 1 273 054 euros.

La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil reverse aux communes adhérentes une compensation qui s'élève à 715 447 euros pour l'année 2004.

La recette réellement disponible pour la Communauté de Communes s'élève donc à

1 273 054 - 715 447 = 557 607 euros.

Les principaux investissements pour 2004 (TTC)

- Travaux de chauffage et ventilation dans la Cave du Pays de Bourgueil à Chevrette 52 000 euros
- Travaux stade du Collège Ronsard 42 000 euros
- Agrandissement de la Maison de la Formation 280 000 euros
- Construction de bureaux relais sur la Zone d'Activités de Benais-Restigné 210 000 euros
- Achat et travaux du dernier commerce d'Ingrandes-de-Touraine 204 000 euros
- Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage et voie d'accès 950 000 euros
- Construction d'une aire de service pour les camping-cars sur le parking de la Lande 7 000 euros
- Travaux de réparation des bâtiments de l'Office de Tourisme 3 000 euros
- Programme Local de l'Habitat 29 000 euros
- Matériel informatique et logiciel M4 4 000 euros

Pour le service abattoir (HT)

- Travaux de mise aux normes, travaux de gros entretien et matériel et outillage 127 000 euros
- Matériel informatique 1 500 euros

Création d'un terrain d'accueil des gens du voyage



Une obligation réglementaire

En application de la loi du 5 juillet 2000, un schéma départemental d'implantation des terrains d'accueil des gens du voyage a été élaboré conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général à partir d'une étude des déplacements de ces populations.

Un de ces terrains doit être implanté dans le Bourgueillois.

La Communauté de Communes est tenue de réaliser cette implantation dans un délai de deux ans à compter de la publication du schéma départemental.

Le choix du terrain et les équipements imposés

Le terrain retenu est celui du Gué Blordeau déjà desservi par le réseau d'eau potable et pas trop éloigné des écoles et des commerces.

Il comportera deux ensembles de six emplacements pour deux caravanes équipés chacun :

- d'une aire de stationnement,
- d'un bloc sanitaire avec WC à la turque, douche, bac à laver, eau froide, eau chaude et électricité,
- d'un auvent avec fil à linge.

Ces installations seront extrêmement robustes et fonctionnelles pour faciliter l'entretien.

Comment gérer ce terrain ?

Une réflexion est en cours entre les Communautés de Communes de l'ouest du département sous l'égide de la Sous-Préfète de Chinon pour organiser la gestion de ces terrains en mutualisant les moyens.

Quelques principes sont déjà acquis :

- à leur arrivée, les gens du voyage prendront contact avec le gestionnaire à qui ils remettront le certificat d'immatriculation de la ou des caravanes et verseront une caution destinée à payer les dégradations éventuelles,
- ils n'auront pas accès direct à l'alimentation en eau et en électricité. Ils devront payer d'avance une consommation qui sera ensuite télé gérée,
- le temps de séjour sera limité à trois mois sauf si des enfants sont scolarisés et pour éviter la sédentarisation, le terrain sera fermé un mois par an en coordination avec les terrains d'accueil environnants.

Coûts et financement

Pour un terrain comme celui du Bourgueillois, équipé pour recevoir 24 caravanes, la participation de l'Etat est plafonnée à 256 104 euros (10 671 euros/caravane) et celle du Conseil Général à 36 600 euros (1 525 euros/caravane).

L'aide extérieure à l'investissement peut donc atteindre un montant total maximal de 292 704 euros correspondant à un coût de réalisation pour le terrain d'environ 500 000 euros auquel s'ajouteront les travaux de voirie, éclairage, assainissement, etc...

L'Etat participe également aux dépenses de fonctionnement du terrain pour un montant de 128 euros/mois/caravane soit un montant annuel de 36 864 euros pour onze mois d'ouverture.

Une ouverture pour 2005

Il est envisagé de réaliser l'équipement en deux tranches de six emplacements. Le maître d'œuvre a été choisi par le Conseil Communautaire.

Le permis de construire devrait être déposé avant l'été.

Dans ces conditions, les travaux devraient débuter au quatrième trimestre 2004 et la première tranche pourrait être disponible été 2005.

Quant à la deuxième tranche nous en reparlerons !



Zoom sur